

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2007016**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : Angle de la rue Léopold Réchossière / rue Henri Barbusse : acquisition d'un terrain cadastré AP n° 224.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme,

Vu le permis de construire n° 09300106A0012 délivré le 2 août 2006 à la SCI HENRI BARBUSSE,

Vu le courrier de la Ville d'Aubervilliers en date du 19 juin 2008,

Vu les lettres de la SCI HENRI BARBUSSE du 06 juin 2008 et du 29 juillet 2008 et le courriel du 25 juillet 2008,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 16 novembre 2007,

Considérant l'intérêt à acquérir la parcelle AP n° 224 dans le cadre de l'emplacement réservé communal n° 44 pour l'élargissement de la rue Léopold Réchossière,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**Article 1** : Décide d'acquérir la parcelle AP n° 224 située à l'angle de la rue Léopold Réchossière / rue Henri Barbusse, appartenant à la SCI HENRI BARBUSSE.

**Article 2** : L'acquisition s'effectuera à titre gratuit pour les 205,8 m<sup>2</sup> et à 32.240 € pour les 161,2 m<sup>2</sup> restants.

**Article 3** : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes.

**Article 4** : Autorise la SCI Henri Barbusse à bénéficier d'une servitude d'utilisation de cette parcelle dans l'attente de la livraison, à savoir janvier 2009.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2112-824.

Le Maire